

Activités des équipes d' Actions Civilo – Militaires

La nouvelle Equipe d'Assistance Humanitaire de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Nouakchott a organisé les 7 et 8 Mai 2014, à l'Ecole Supérieure Polytechnique, une réunion de prise de contact avec les équipes ACM implantées à Nouakchott et au niveau des Régions Militaires.

Par ailleurs, cette équipe a organisé, conjointement avec son homologue mauritanienne, une campagne de vaccination au profit du cheptel de la Garde Nationale au Hodh Charghi.



Les employés civils des Forces armées et de Sécurité commémorent la Journée Internationale de Travail



La Section du Syndicat des Employés Civils des Forces Armées et de Sécurité a participé le 1^{er} mai 2014, aux festivités commémoratives de la Journée Internationale de Travail.

Elle a aligné à cette occasion, plusieurs centaines de participants sous la présidence de son Secrétaire Général, monsieur Mohamed Hamady Khayar.

L'EMIA en voyage d'études à Nouadhibou

Les élèves officiers de 3^{ème} année de l'EMIA d'Atar dirigés par le Colonel Moctar Ould Bollé, Directeur de l'Ecole, ont effectué un voyage d'études à Nouadhibou du 15 au 22/05/2014.

Cette visite a permis aux stagiaires et à leur encadrement de recevoir d'amples informations sur l'ensemble des établissements visités tels que :

- la SNIM
- la Zone franche
- le Port Autonome de Nouadhibou
- le Port de la Baie du repos
- les Gardes Côte
- le Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches.



21/05/2014 09:38

Sortie d'une promotion d'élèves sous-officiers de la marine

Monsieur, Ahmedou Ould Idey Ould Mohamed Radhy Ministre de la Défense Nationale, accompagné du Général de Brigade Hanana Ould Sidi, Chef d'Etat-major Général des Armées Adjoint et du Contre-amiral, Isselkou Ould Cheikh EL Wely,

Chef d'Etat major de la Marine Nationale a supervisé le 28/05/2014 à Nouadhibou, la sortie d'une promotion d'élèves sous-officiers d'active de la marine, ayant pour parrain, feu le Second Maitre El Hadj Ould Joumoua. La cérémonie s'est dérou-

lée en présence du Waly de Da Nouadhiou, Monsieur Moh Vall Ould Ahmed Youra, ainsi que les Commandants de formations militaires implantées dans la W



Voyage d'études de l'Ecole Nationale d'Etat-major en Espagne, en Belgique et au Mali

Conformément au programme annuel de l'Ecole Nationale d'Etat-major de Nouakchott, un premier groupe de stagiaires appartenant à cet établissement a effectué un voyage d'études aux Royaumes d'Espagne et de Belgique du 25 au 30 Mai 2014. Ce voyage qui rentre dans le cadre de la coopération militaire entre notre pays et l'OTAN, fut une opportunité pour les stagiaires d'être bien informés sur le fonctionnement de l'OTAN et de son expérience. En Espagne, les Stagiaires ont visité le Musée de la Marine et l'Unité Militaire de Lutte contre les catastrophes, qui constitue un modèle en Europe.



Dans le même ordre d'idées, un deuxième groupe de l'Ecole s'est rendu au Mali, et a visité certaines écoles dont notamment l'Ecole de maintien de la paix de Koulikoro.

s'inscrit dans le cadre des efforts des deux pays visant à promouvoir la paix, la stabilité et le développement à travers le monde et dans la zone du sahel en particulier.

Le Chef d'Etat-Major Général des Armées Adjoint a procédé à la coupure du ruban symbolique avant d'entamer une visite guidée des deux aéronefs accompagné des deux délégations mauritanienne et amé-

ricaine.

L'Etat-major de l'Armée de l'air a organisé au profit de la délégation américaine un voyage à Atar. Sur place les membres de la délégation ont pu découvrir les installations de l'école de l'air et ont assisté à un exercice de reconnaissance aérienne effectué par les éléments de la Base Opérationnelle d'Atar.



Communiqué conjoint

Madame Eunice Reddick, chargée d'Affaire de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique en Mauritanie a co-présidé avec le Général de Brigade Hanena Ould Sidi Chef d'Etat-major Général Adjoint des Armées mauritaniennes ce mercredi 25 juin 2014, à la base aérienne de Nouakchott, la cérémonie de remise de deux avions militaires don du gouvernement Américain à l'armée Mauritanienne.

Au cours d'un échange d'allocutions à cette occasion, Le Général de division Michael J.Kinsley, Commandant en Chef Adjoint des forces Armée américaines pour l'Afrique (AFRICOM), et le Colonel Mohamed Ould Hreitani, Chef d'État Major de l'Armée de l'Air de la République Islamique de Mauritanie, ont salué le niveau élevé de coopération militaire entre les deux pays, particulièrement dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Ce don, d'une valeur globale de 21 millions de dollars américains englobe deux Aéronefs de type CESSNA C-208B munis d'équipement spécialisés et d'un important lot de pièces de rechange.

Grace à leur système intégré de surveillance et de communication moderne, ces avions permettront d'accroître les performances opérationnelles de l'armée de l'air dans le cadre des missions de défense, de surveillance maritime et de lutte contre les trafics.

Le partenariat entre les gouvernements Mauritanien et Américain est basé sur des valeurs partagées de paix, de sécurité et de respect mutuel, et la remise de ces Avions constitue, aujourd'hui, un jalon supplémentaire dans le renforcement des liens d'amitié et de coopération qui unissent les deux peuples.

Nouakchott, le 25 juin 2014

N° 44 mai - juin 2014

Renforcement de notre flotte aérienne par l'entrée en service de deux nouveaux avions



Cette cérémonie s'est déroulée à la base aérienne de Nouakchott sous la présidence du Général de brigade Hanena ould Sidi Chef d'Etat-

major Général des Armées Adjoint et de Madame Eunice Reddick chargée d'affaires de l'ambassade des Etats-Unis dans notre pays et en

présence du Général de Div Micheal KINGSLEY Commandant de l'AFRICOM et du Colonel Mohamed Ould Hreïtany Chef d'Etat



major de l'armée de l'Air.

Dans un mot prononcé à cette occasion, le colonel Mohamed Ould Hreïtany a souligné l'importance de cet événement qui a-t-il dit : « témoigne de l'excellence du niveau de coopération entre nos deux pays et particulièrement dans le domaine militaire. »

Il a ajouté que la remise de ces deux avions de type CESSNA C208B munis de caméras de surveillance



Le Général d'Armée, Pierre De VILLIERS, Chef d'Etat-major des Armées françaises, accompagné d'une délégation militaire de haut niveau comprenant entre autres, le Général de Division, Marc Foucaud, Commandant la Force Serval a effectué une visite de travail dans notre pays du 24 au 26 Juin 2014. Cette visite rentre dans le cadre des relations de coopération militaire entre notre pays et la République Française. Le Chef d'Etat-major des Armées françaises, accompagné de sa délégation a été reçu par son homologue Mauritanien, le Général de Division Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-major Général des Armées. Cette visite a permis aux deux délégations d'organiser plusieurs rencontres durant lesquelles l'accent a été mis sur les perspectives d'avenir de la coopération entre les deux armées, notamment dans les domaines de la Sécurité et de la Défense.

Le CEMGA reçoit le CEMEMCOS Françaises



Le Général de Division Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat - Major Général des Armées, a reçu en audience le 17 Juin 2014, le Capitaine de Vaisseau, De Gaullier Des Bordes, le Chef d'Etat - Major de l'Etat - Major du Commandement des Opérations Spéciales Françaises, en visite dans notre pays.

L'audience s'est déroulée en présence du Colonel Brahim Vall Ould Cheibani, Chef du 3ème Bureau et du Colonel Brahim Ould Hebeih, Chef du Centre de Planification et de Conduite des Opérations à l'Etat - Major Général des Armées.

Visite du Chef d'Etat-major des Armées françaises



Réunion Ordinaire des Chefs d'Etats major du Conseil des Pays du Champ



Une réunion ordinaire des Chefs d'Etats major du Conseil des Pays du Champ s'est tenue le 11 Juin 2014 au Palais des Congrès de Niamey au Niger.

Au cours de cette réunion, les Chefs d'Etats major de Mauritanie, du Niger, d'Algérie et du Mali, ont procédé à une évaluation de la situation sécuritaire dans la sous-région et ont étudié les voies et moyens de renforcer la coopération entre les différents Etats afin de faire face aux menaces communes.

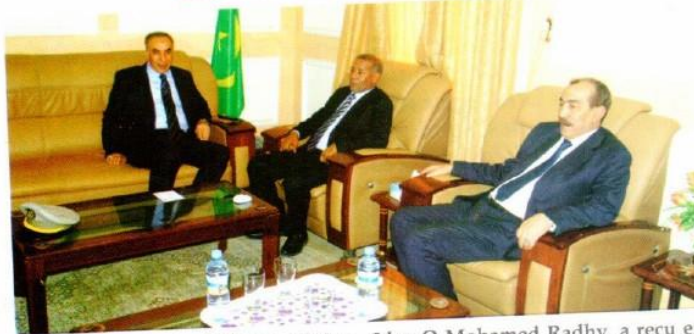
Le Chef d'Etat major Général des Armées a été représenté lors de cette réunion par le Général de Brigade, Hanana O Sidi O Hanana, Chef d'Etat major Général des Armées Adjoint.

Le Ministre de la Défense Nationale reçoit... ...l'Ambassadeur du Soudan

Le Ministre de la Défense Nationale, Monsieur Ahmedou O Iday O Mohamed Radhy, a reçu en audience, le 23 Avril 2014, Son Excellence Monsieur Karib Allah Khadhar Ali, Ambassadeur de la République du Soudan accrédité dans notre pays. L'entretien a porté sur les relations de coopération entre les deux pays et les moyens de les renforcer. L'audience s'est déroulée en présence du Général de Brigade Mohamed Cheikh Ould El Haÿy, Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale et du Colonel Mohamed Lémine O Mohamed El Moustapha, Directeur des Relations Extérieures au même ministère.



...l'Ambassadeur Turc



Le Ministre de la Défense Nationale, Monsieur Ahmedou O Iday O Mohamed Radhy, a reçu en audience le 10 Juin 2014, Son Excel-

lence Monsieur Musa Kulaki Ambassadeur de la République de la Turquie accrédité à Nouakchott. L'audience s'est déroulée en présence du Général de Brigade Mohamed Cheikh Ould El Haÿy, Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale, du Colonel Mohamed Lémine Ould El Moustapha, Directeur des Relations Extérieures au Ministère de la Défense Nationale, et du Lieutenant-colonel Ould El Asry, Directeur du Bureau de Coordination au même ministère.

... le Chargé d'Affaires à l'Ambassade d'Irak accrédité en Mauritanie

Le Ministre de la Défense Nationale, Monsieur Ahmedou O Iday O Mohamed Radhy, a reçu en audience le 10 Juin 2014, Son Excellence Monsieur Yahya Saleh Mehdi El Jawrani chargé d'affaires à l'Ambassade de la République d'Irak accrédité à Nouakchott. L'audience s'est déroulée en présence du Général de Brigade Mohamed Cheikh Ould El Haÿy, Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale, du Colonel Mohamed Lémine Ould El Moustapha, Directeur des Relations Extérieures au Ministère de la Défense Nationale, et du Lieutenant-colonel Seyid Ould El Asry, Directeur du Bureau de Coordination au même ministère.



Offre Zein À partir du 07 juin 2014

Avec l'offre Zein, communiquez librement sur **Zaki & Mauritanie**.

1 Jour

 **1h***
+
 **50 MB**

à seulement
500 Um

valable 24h

Activation Mauritanie : *590*1#
Activation Zaki : *590*01#

1 Semaine

 **7h***
+
 **300 MB**

à seulement
3000 Um

valable 7j

Activation Mauritanie : *590*7#
Activation Zaki : *590*07#

1 Mois

 **30h***
+
 **1G**

à seulement
12500 Um

valable 30j

Activation Mauritanie : *590*30#
Activation Zaki : *590*030#



Tarification à la seconde
à 1/2 UM
vers tous les
opérateurs nationaux

Pour plus d'informations, contactez le service clientèle au 122.

* Appels gratuits vers chinguitel

 شنگيتل
Chinguitel
Membre du groupe Expresso

بعون الله نخدمكم...

... بصدق ومهنية

BMS

بنك المعاملات الصحيحة

✓ يهدف بنك المعاملات الصحيحة إلي
المساهمة الفعالة في التنمية الاقتصادية
والاجتماعية لموريتانيا عبر تقديم منتجات
وخدمات مصرفية مهنية - سريعة - صحيحة
ومؤمنة، وعبر تمويل مشاريع ذات قيمة مضافة
عالية.

✓ حصل بنك المعاملات الصحيحة

الموريتاني الخصوصي على الترخيص لمزاولة
العمل المصرفي ببناء على القرار رقم
GR/012/2012 بتاريخ 15 أبريل 2012، وهو شركة
مساهمة برأس مال مدفوع قدره 6 مليارات أوقية، ويحمل
البنك رقم 00017 على اللائحة المصرفية الموريتانية.

✓ يسخر بنك المعاملات

الصحيحة أحدث التقانة المصرفية ويعتمد
في أدائه على طاقم متمسم بالخبرة والتجربة والكفاءة
والنزاهة.

✓ بنك المعاملات الصحيحة

مملوك بالكامل لرجال أعمال موريتانيين
شباب، وهو مصرف يعمل وفق مبادئ التعامل
العالي الاسلامي، يتجه للتعامل مع الشركات
والأفراد على حد السواء، وهو مصرف تجاري
ومصرف أعمال.

✓ تتسع شبكة فروع

بنك المعاملات الصحيحة
في الداخل، وسيكون من
بينها فروع نسائية، مع
تعزيز علاقاته الخارجية مما
يمكنه من خدمة زبائنه
أينما كانوا ومتى شاؤوا.

✓ من حقكم أن تحصلوا على خدمة

مصرفية مميزة في موريتانيا وعبـر
العالم، وطموح بنك المعاملات

الصحيحة أن يمنحها

لكم مباحة،

سريعة

ومؤمنة.

✓ يعد

بنك المعاملات

الصحيحة شريكا مثاليا

للمستثمرين الراغبين في

الاستثمار في موريتانيا ويمنحهم

منتجات وخدمات وشراكات ومزايا

مؤمنة تمكنهم من تحصيل

استثماراتهم وضمان جدوايتها.



مخطط فرع النساء - قيد الإنجاز

بنك المعاملات الصحيحة

الشريك الأمثل في موريتانيا

بنك إسلامي

للاتصال

■ بنك المعاملات الصحيحة - ش. م. برأس مال مدفوع قدره: 6.000.000.000 أوقية.
■ المقر: عمارة بنك المعاملات الصحيحة - الحي P رقم: 21 ص. ب: 5243 انواكشوط
■ هاتف: 45296216 / (+222) 45296215 / فاكس: (+222) 45296217
■ بريد إلكتروني: info@bmsbank.com موقع: www.bms.mr
■ السجل التجاري رقم: 7339/5337 ■ SWIFT: BMSHMRMR



Coup d'envoi du championnat militaire

Le Général de Brigade, Hanena Ould Sidi Hanena, Chef d'Etat-major Général des Armées Adjoint a supervisé le 01/05/2014, à l'Etat-major de la Marine Nationale le démarrage des phases éliminatoires du seizième Championnat Militaire, organisées par l'Etat major Général des Armées dans toutes les garnisons militaires.

Le Chef d'Etat-major Général Adjoint a dans ce cadre, passé en revue toutes les équipes participantes au niveau de Nouakchott devant lesquelles, il a précisé l'importance du Championnat, qui: «renforce l'esprit de solidarité, de cohésion et de concurrence positive entre les différentes formations en développant les aptitudes physiques individuelles»; consacrant ainsi la formule suivante «un esprit sain dans un corps sain» a dit le CEMGAA. Quant au Contre-amiral Isselkou Ould Cheikh El Wely, Chef d'Etat-major de la Marine, il a loué les efforts et orientations du Commandement visant à développer les aptitudes physiques et morales des membres des Forces Armées, afin d'être prêts pour défendre l'intégrité

territoriale du pays.

Ont assisté à cette importante cérémonie, le Wali de Nouakchott et plusieurs officiers de l'Etat-major Général des Armées, ainsi que les Commandants de formations des équipes participantes.

Ce championnat qui se déroule de Mai à Novembre 2014, comprend de nombreuses disciplines dont notamment, le football, la pétanque, l'athlétisme (100, 400, 800, 1500 et 10000m), la marche commando, le parcours d'obstacles et les jeux d'échec.

Les équipes ont été réparties en trois zones:

A) Zone de Nouakchott qui comprend: l'Etat-major de la Marine, l'Etat-major de l'Air, la 6^{ème} RM, le BASEP, le 2^{ème}BC, le Bataillon Spé-

cial d'Intervention, le Bataillon Logistique, le BCS, la Direction des Sports, la Dirgénie, la Mufan, l'ENEM, l'ESP, la DIRART et l'ECRGM.

B) Zone d'Aleg qui comprend:

la 4^{ème}RM, la 5^{ème}RM, la 7^{ème}RM, le BB, l'ENSOA, le CFTAN et le CNEC. C) Zone d'Atar qui comprend: la 1^{ère}RM, la 3^{ème}RM, le 1^{er}BCP, le BBL, l'EMIA et le CIAN.

Les rideaux sont tombés sur cette phase par la qualification à la phase finale des formations suivantes:

Le BB, la 7^{ème}RM, le 1^{er}BCP, le BBL, l'ESP, l'EMM, l'EMAA, la 6^{ème}RM, le Bat Log, la 4^{ème}RM, la MUFAN, la Dirart, le BCS, le CFTAN, la 3^{ème}RM, la Dirgénie, le CNEC, la 5^{ème}RM, Le 2^{ème}BC, le BSI, l'ENSOA, Le CIAN, le BASEP et l'ECRGM.

Dans ce numéro

Info FARIM 4-5

Activités du
MDN et CEMGA

L'événement 6-7

don d'Avions américains

Ressources Humaines 12-13

Militaires distingués

14-15

Hommage

Col Thiam El Hadj

Dossier 16-19

Sortie d'une promotion EOA

Histoire 20-21

Ould M'seikeu

Tribune libre 22-23

Biodiversité

Etude et recherche 24-26

Justice militaire

Santé 28-29

Virus EBOLA

Sport 30

Championnat Militaire

Mot du CEMGA

Notre pays a connu le 21 Juin dernier l'organisation d'un scrutin présidentiel ayant abouti au choix d'un Président de la République.

A l'instar des autres citoyens, les membres des forces armées ont pris part à ce scrutin à travers un vote libre, organisé et discipliné.

Durant ces élections, les militaires ont eu à accomplir une mission double : voter et sécuriser les citoyens et les bureaux de vote sur toute l'étendue du territoire national.

Le dispositif de sécurité mis en place, par l'Etat Major Général des armées a permis le déroulement des opérations de vote dans des conditions de sécurité satisfaisantes saluées par les observateurs nationaux et internationaux. Il a également permis d'effectuer les opérations de dépouillement et de proclamation des résultats dans les délais prévus par la constitution.

L'esprit de responsabilité et de l'accomplissement du devoir dont ont fait preuve les



membres des forces armées nationales sont pour moi, aujourd'hui, une source de fierté.

A cet effet, je ne manque pas de saluer ce comportement civilisé qui traduit une prise de conscience profonde de l'importance du rôle joué par l'Armée Nationale dans le processus démocratique.

Enfin, j'adresse mes félicitations à tous les membres des forces armées nationales, (officiers, sous-officiers et hommes de troupes) et je les exhorte à fournir davantage d'efforts au service du devoir et de la patrie.

Directeur de Publication

Colonel Aref

Rédacteur en chef

Lt- Col Abou Mamadou Sow

Secrétaire de Rédaction

Cdt Lif Mohamed Diadié

Rédacteurs

Cdt Ichemkhou

Cdt Med Limam Ould Ahd Salem

Cdt Gueye Abdoul

Cne Malamine Coulybaly

Responsable Audiovisuel :

Cdt Med O. Abderrahmane

Photographes :

A/C Ide O. Soucileh

Adjt Taleb Ould N'dary

S/C Ismail Ould Walaty

S/C Saleck Val O. mebrouck

Sgt Mohamed Ould Saleck

Sgt Mahfoud O. T'feil

Sgt Mohamed O. Med Mahoud

Saisie

A/C Brahim O. M'beirick

Sgt Hawa Ly

Sgt Aida M'Bengue

Maquette / PAO

A/C Ahmed O. N'theih

Sgt Aida M'Bengue

Publicité - Annonces

A/C Khalifa Ould Khattary

Distribution

A/C Oumar Ould Boudy

S/C Med Deina Ould Zaid

DCRPM@marriedf.mr

BP: 208 Tah (10222) 45248588

La contamination interhumaine, qui fait la gravité de la maladie, se fait selon les modes suivants :

- Contact direct avec le sang ou les liquides biologiques de personne infectée
 - Exposition à des objets contaminés par des sécrétions infectées (aiguilles, ciseaux, ...).
- Le virus Ebola se diffuse très souvent parmi les membres de la famille et les amis d'individu malade lorsque ceux-ci entrent en contact étroit avec les sécrétions quand ils s'occupent de cette personne. Lors des épidémies de la maladie à virus Ebola, le personnel de santé non protégé peut être facilement contaminé. Ce passage dans les établissements de soins peut avoir un effet amplificateur sur l'épidémie si les mesures de protection (isolement, masques, blouses et gants) ne sont pas prises.

SIGNES

L'incubation est de 2 à 21 jours avec une moyenne de 8 à 10 jours. Habituellement le début est brutal et comporte assez souvent :

- Fièvre
- Céphalées
- Douleurs musculaires et articulaires
- Fatigabilité
- Diarrhée et vomissements

- Douleurs abdominales
Parfois, on observe les signes suivants :

- Une éruption cutanée
- Hoquet
- Conjonctivite
- Toux
- Maux de gorge
- Douleur thoracique
- Difficulté à respirer et à avaler
- Saignements à l'intérieur et à l'extérieur du corps

DIAGNOSTIC DIFFERENTIEL

Ces signes cliniques peuvent faire évoquer d'autres diagnostics :

- les autres fièvres hémorragiques virales : fièvre de Crimée-Congo, fièvre de la vallée du Rift, fièvre de Lassa, fièvre jaune,....
- Shigellose
- Typhoïde
- Rougeole

DIAGNOSTIC

Les prélèvements se font dans le respect strict des règles maximales de protection. Les analyses sont réalisées dans des laboratoires de biosécurité maximale (BSL 4).

Les tests utilisés pour le diagnostic sont les suivants :

- Détection de l'Antigène du virus
- Titrage immuno-enzymatique : ELISA
- Test de séroneutralisation
- Réaction de la polymérase en

chaîne : RT-PCR qui est la méthode de référence

- Isolement du virus sur culture cellulaire

TRAITEMENT

Uniquement symptomatique et comporte :

- Remplissage vasculaire
- Equilibration électrolytique : Sodium, Potassium,...
- Transfusion
- Oxygénothérapie
- Traitement des complications infectieuses par les antibiotiques

PREVENTION

- Reconnaître très tôt les cas d'Ebola, les placer en isolement strict, les prendre en charge par un personnel de santé bien équipé et protégé. Ces centres d'isolement doivent avoir un matériel de surveillance et de soins qui leur est spécifiquement dédié
- Le personnel de santé doit respecter les précautions standards qui sont recommandées devant tout cas susceptible d'être contagieux. Ces mesures sont : le lavage des mains, le port de blouse, l'utilisation de gant, de masques et de lunettes protectrices en cas de soins invasifs
- Les mesures d'hygiène et de désinfection du matériel et du milieu doivent être strictes
- Les sujets contacts doivent être identifiés, isolés et surveillés
- La sensibilisation aux facteurs de risque et la connaissance des mesures de protection individuelle et collective sont les seuls moyens de réduire le risque d'infection et de mortalité de cette maladie
- La réduction de la transmission de la maladie de l'animal à l'homme : ce problème se pose surtout dans les régions où les populations chassent les animaux sauvages (chimpanzés, gorilles, chauve-souris) et consomment leur viande
- Eviter le contact avec les sujets malades et les sujets contacts notamment avec leurs liquides biologiques pour réduire le risque de transmission interhumaine
- Réglementer les rites funéraires: les personnes mortes de cette maladie doivent être enterrées rapidement et sans prendre de risque
- Les déchets de soins et des malades doivent être désinfectés et détruits.



LA MALADIE A VIRUS EBOLA



Dr Elkhilil Ishagh Cheikh-Sidiya
Spécialiste en maladies infectieuses
Consultant au CTA (centre de traitement
ambulatoire pour personnes vivant avec
le VIH) Formateur et conseiller en fièvres
hémorragiques.

La maladie à virus Ebola (MVE), anciennement connue sous le nom de fièvre hémorragique à virus Ebola, est une maladie virale très contagieuse et mortelle due à un virus de la famille des filoviridae ; famille à laquelle appartient également le virus de Marburg. La mortalité varie d'une épidémie à l'autre, elle est de 25% à 90% Il n'y a ni médicament spécifique pour la MVE ni vaccin.

HISTORIQUE

La maladie à virus Ebola (MVE) est apparue pour la première fois en 1976 au même moment en RDC (ex Zaïre) et au Soudan du Sud. Le virus tire son nom de la rivière Ebola située en RDC.

Depuis, la maladie survient sous forme de flambées épidémiques essentiellement en Afrique Centrale et quelques rares cas en Afrique de l'Ouest.

Au début de 2014, de très nombreux cas sont apparus en Guinée Konakry, dans la région forestière et la maladie s'est propagée à d'autres régions du pays.

EPIDEMIOLOGIE

Habituellement, les flambées de la MVE se produisent dans les villages isolés d'Afrique Centrale et de l'Ouest à proximité des forêts tropicales ombrophiles.

L'actuelle épidémie en Guinée a commencé en février 2014 et à ce jour (01 Juin 2014), le bilan est de 328 cas et 208 décès soit une mortalité de 64%. L'épidémie a repris ces derniers jours après une certaine accalmie. Des cas récents sont apparus au Sierra Leone. Le Liberia a également été touché.

En Mauritanie, à ce jour il n'y a pas eu de cas. La surveillance épidémiologique a été renforcée.

VIRUS

Cinq espèces de virus Ebola ont été

identifiées dont quatre peuvent causer la maladie chez l'homme: virus Ebola Zaïre, Soudan, Taï et le virus de Bundibugyo. La cinquième espèce, le virus Reston est pathogène pour les primates mais pas pour l'homme.

L'épidémie de Guinée est due à un virus proche de l'espèce Zaïre qui est considérée comme la plus virulente car responsable de 90% de mortalité.

Le virus Ebola est détruit par la chaleur (30 minutes à 60° C), le savon

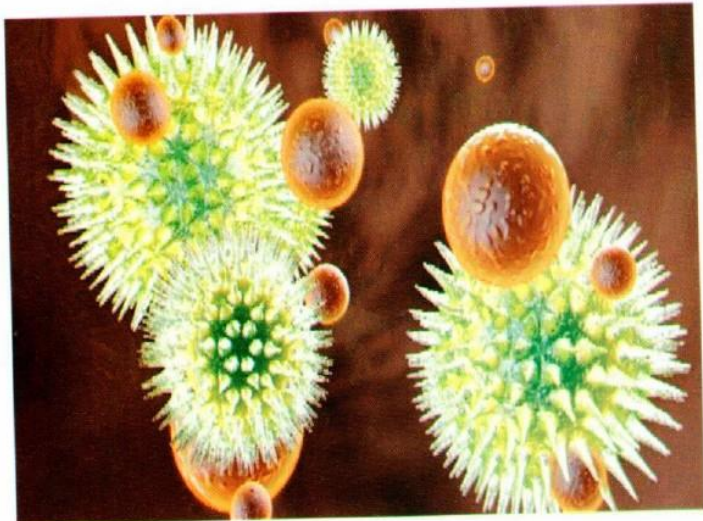
et l'eau, l'eau de Javel, le soleil et l'air,...

Le virus peut survivre dans un liquide ou une matière sèche pendant plusieurs jours

Le réservoir probable du virus: les chauves-souris fructivores de la famille des pteropodidae.

TRANSMISSION

Il est vraisemblable que le passage de la maladie de l'animal à l'homme se produit lors de contact avec un animal sauvage infecté (chimpanzé, gorille, chauve-souris ...).



مديرية مطبعة الجيش الوطني

PRESSE
PUBLICITÉ

IMPRIMÉS
ADMINISTRATIFS

AFFICHAGE
INFOGRAPHIE



مطبعة الجيش الوطني



Imprimerie de l'Armée Nationale



Tél: (+) 222 45 25 23 21
e-mail: imprimeriearme@gmail.com
B.P: 208 - Nouakchott - Mauritanie

SPÉCIFIÉ :

- Ciblerie
- Silhouettes
- Cartographie
- etc...

4- Suisse

La justice militaire constituée uniquement de militaires est totalement indépendante de la juridiction publique.

5- Espagne

La loi de 1987 a organisé la justice militaire par la création de la 5^{ème} chambre de la cour suprême espagnole, sans que le fonctionnement de cette chambre ne soit semblable à celui des tribunaux ordinaires. Les juges chargés de la chambre militaire sont nommés par le Ministère de la Défense Nationale.

La Juridiction Militaire Américaine:

A cause de la diversité des forces et de la multiplicité des missions à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national, les autorités américaines ont créé le Bataillon des Juges et des Avocats dont la mission est celle du tribunal parce qu'il est chargé des enquêtes, des accusations et de la défense des militaires devant les tribunaux militaires constitués d'officiers juges et ayant les mêmes prérogatives que les juridictions publiques.

Le Bataillon fournit les juges, le parquet et les avocats, conformément à la nature de l'infraction et organise le jugement selon la procédure juridique au sein d'un tribunal dirigé par des militaires jouissant des mêmes prérogatives que les juges civils.

Il fournit également un ensemble de consultations juridiques concernant la défense par l'avocat militaire du militaire accusé devant le corps juridictionnel, en passant par tous les éléments servant de preuves pour défendre les forces armées américaines au cas où l'institution est constituée partie civile dans une affaire. Le Bataillon prodigue également des conseils aux chefs militaires, à tous les échelons, et fournit la consultation juridique nécessaire au vu de la loi des conflits armés et des lois internationales adéquates, au cours des conflits impliquant de près ou de loin des forces américaines.



Vous pouvez imaginer l'importance et le volume des consultations et le nombre des dossiers traités par les experts et les légistes de ce bataillon juridique.

Problème de mise des militaires à la disposition de la justice:

Tout Mauritanien ne jouissant pas d'une immunité juridique est tenu de comparaître devant le juge dès réceptions de la convocation de la justice, abstraction faite de toute autre considération. Néanmoins, le droit mauritanien, dans l'article 7 de la loi 62-165 organisant la Justice Militaire, modifiée par la loi 71-032, confère un pouvoir d'appréciation au Chef d'Etat Major National (Actuellement Chef d'Etat Major Général des Armées) et au Commandant de la Gendarmerie Nationale, (Actuellement Chef d'Etat-major) chacun en ce qui le concerne, pour statuer sur les demandes de remise provenant des autorités judiciaires civiles compétentes dans les affaires concernant les militaires de l'Armée et de la Gendarmerie Nationales.

Il leur permet également d'enquêter sur les infractions et délits attribués aux militaires par l'intermédiaire d'officiers de police judiciaire, conformément à la procédure judiciaire mauritanienne et au célèbre adage : « pas de crime ou de châtiment sans preuve ».

Il est évident que toutes ces mesures doivent être prises avant la remise du militaire suspect à la justice qui est la seule compétente pour le juger conformément à la loi mauritanienne et devant un tribunal de droit commun présidé par un juge civil assisté de deux jurés militaires conformément à l'article deux de la loi su-citée.

Toutefois, les lois et les coutumes militaires exigent l'obéissance au chef « sans murmure » et tout militaire ayant refusé les ordres du chef immédiat s'expose aux sanctions prévues par la loi.

Traditionnellement, les instruments en vigueur interdisent la renvoi tout militaire à la justice au commandement du chef d'Etat - Major des Armées ou du Commandant de la Gendarmerie pour le personnel relevant de son autorité. Mais peut-on respecter ces interdictions sans avoir sur le dos l'institution judiciaire ayant ordonné la renvoi ? Un juge soucieux du prestige de la justice nous a menacés un jour d'emprisonnement dans le cas où nous ne mettons pas à sa disposition un sous-officier accusé de délit, refusant catégoriquement d'attendre la suite réservée à la demande de conduite à tenir envoyée à Nouakchott.

Pour lui, cette suite ne le concerne pas et le droit mauritanien ne permet pas l'exécution des décisions judiciaires sans retard.

Cette opposition de textes met le commandant de la Gendarmerie National dans l'embarras le chef militaire sur le terrain qui se trouve face à deux choix : ne pas exécuter le mandat du juge ou manquer aux instructions du commandement.

Face à ce dilemme, il n'a de choix que de satisfaire la requête du juge et en subir les conséquences ou refuser la demande de remise à la justice de l'un de ses éléments sans l'autorisation de sa hiérarchie, mesure usuelle consacrée par la coutume militaire, soutenue par des articles de la loi mauritanienne précitée à la laquelle se réfèrent les officiers avant de satisfaire aux demandes de remise provenant de nos respectueux juges.

Dans tous les cas, il convient de ne jamais manquer de considération pour la justice ou de se mettre au-dessus de la loi, comme seraient tentés de le faire certains chefs à chaque fois qu'ils se trouvent confrontés à des cas de militaires appelés à répondre devant les juges.

personnels des armées pour les délits ou les crimes commis au cours de l'exercice de leurs fonctions ou à l'encontre de parties civiles.

Les juridictions militaires (en temps de paix) sont différentes des tribunaux militaires mis en place en temps de guerre. Ceux-ci sont souvent confiés à des organismes judiciaires militaires spéciaux auxquels sont attribuées des pouvoirs exceptionnels découlant de la spécificité de la guerre elle-même, de la multiplicité des problèmes traités et de la rapidité des prises de position des belligérants.

Les nations modernes appliquent ce qui peut être appelé « la démocratie de la justice » qui exige la comparution des citoyens d'un même état devant les mêmes juges, dans les mêmes conditions et conformément aux mêmes lois, sans distinction de métier ou d'échelle sociale. C'est ainsi que les tribunaux constituent un vaste refuge où toutes les franges de la société viennent chercher justice.

Il existe toutefois, d'autres pays où le militaire jouit de la spécificité du jugement par des tribunaux militaires spéciaux en temps de paix qui ne sont pas soumis à la justice publique.

Cette spécificité traduit une reconnaissance de la difficulté et de la sensibilité du métier des armes, ainsi que l'importance de ne pas confondre la vie militaire et la vie civile, afin de garantir au législateur des conditions propices pour promulguer les lois et garantir la justice.

Le législateur mauritanien a organisé la justice militaire par des textes relativement anciens datant de la période du premier régime civil en Mauritanie et resté au demeurant inchangés (loi N°62-165 du 19 Juin 1962, modifiée par la loi N°71-032). Les dispositions de ces textes relatives à l'obligation de la comparution du militaire mauritanien devant un tribunal présidé par un juge civil assisté de jurés militaires en temps de paix ne sont pas explicites.



En passant en revue les textes juridiques qui existent et qui sont accessibles au lecteur, force est de constater que, dans la réalité, ce qui a changé ce sont les juridictions elles-mêmes qui sont passées de la période des tribunaux civils en premier lieu, à celle des tribunaux militaires durant l'état d'urgence du régime militaire, avant de revenir aux tribunaux civils après l'investiture d'organismes constitutionnels civils mis en place par des institutions démocratiquement élues par le peuple mauritanien.

La juridiction dans les pays voisins:

Dans les pays maghrébins, l'Algérie se distingue par l'existence d'une juridiction militaire dépendant directement des régions militaires. Il s'agit de tribunaux dont les membres sont nommés, en temps de paix seulement, par un arrêté conjoint du Ministère de la Justice et de celui de la Défense Nationale. En temps de guerre, ces tribunaux sont mis en place par le Ministère de la Défense.

Au Maroc, il existe un tribunal dit « Tribunal des Forces Armées Royales » en temps de paix et des tribunaux militaires sont constitués en temps de guerre.

Au Sénégal, il est appliqué le même règlement en vigueur en France.

Au Mali, il a été créé un régime judiciaire spécial constitué de tribunaux militaires indépendants de la juridiction publique, qui recrutent de jeunes magistrats civils et mi-

litaires possédant les qualités requises pour exercer dans le secteur de la juridiction militaire. L'armée malienne possède actuellement un système judiciaire indépendant constitué de juges, d'avocats, de jurés et d'auxiliaires de justice, qui assure la comparution des membres des forces armées de ce pays devant les tribunaux militaires.

La juridiction militaire européenne:

1-France :

La loi N°82-261 de 1982 a abrogé celle relative aux tribunaux militaires permanents en temps de paix. La loi actuelle assure le jugement des militaires accusés de crimes ou de délits par des tribunaux de droit commun constitués de juges civils et en temps de guerre, des tribunaux militaires départementaux dépendant d'une cour suprême sont constitués.

2- Italie :

La justice militaire a été organisée à travers des lois qui ont créé un conseil de justice militaire semblable au Conseil de justice. Ce conseil ne juge pas les militaires conformément à la procédure pénale générale eu égard à l'inexistence d'une loi pénale spéciale aux militaires.

3- Allemagne

L'Allemagne a abandonné le système des tribunaux militaires depuis la fin de la 2^e Guerre Mondiale et la chute de l'Etat nazi qui avait militarisé la société toute entière. Comme tout citoyen, le militaire comparait devant la juridiction publique.

La Justice Militaire

Le militaire, avec sa mission difficile, est souvent confronté, et non sans complexité, au caractère sacré de la justice qui exige la comparution de tous les citoyens, sans distinction aucune, devant les juges en cas de faute commise.

De prime abord, il convient de ne pas perdre de vue que la mission des personnels des forces armées consiste essentiellement à assurer la sécurité sur tout le territoire national, quels que soient les défis et les menaces.

Les militaires sont, à ce titre, des citoyens assez particuliers; marqués à la fois par le caractère de leur milieu social et par l'exigence de leur profession.

En effet, le militaire est issu d'une famille, avec tout ce que cela comporte comme attitudes humaines qui l'accompagnent jusqu'à l'incorporation et même tout au long de sa carrière de volontaire particulièrement empreinte de la rigueur du métier des armes.

Son devoir consiste à se sacrifier pour cette Patrie, dont l'amour l'habite avant même qu'il ne soit entraîné pour la défendre. Cette mission n'est pas limitée, car elle peut durer le temps d'une carrière de fonctionnaire public (35 ans).

Pendant, il existe des différences notoires entre le fonctionnaire et le militaire que la société ne mesure pas à leur juste valeur.

Certains intellectuels mettent en doute la nécessité pour le pays de disposer d'une armée, estimant que cette dernière fait appel pour fonctionner, à des ressources budgétaires incommensurables qui auraient mieux servi, une fois investies dans d'autres secteurs. Il faudra reconnaître qu'il s'agit là d'une contradiction qui perdure et pour laquelle il demeure difficile de trouver des solutions à court terme.

Nous pouvons faire le constat amer, que tout militaire auteur présumé de crime, se trouve confronté à une justice qui le condamne aussitôt, considérant qu'il s'agit d'un citoyen ordinaire qui ne jouit d'aucune immunité particulière; et ce en dépit de la complexité de la mission de défense qui lui est assignée et la complexité des dossiers qu'il traite au nom de l'Etat.



Colonel Abdallahi Ould Jeddou
Directeur de la Justice
Au Ministère de la Défense Nationale

« La justice est le socle du pouvoir est une règle d'or et un fondement de la bonne gouvernance consacrée par l'Etat moderne pour garantir l'égalité de ses citoyens devant la loi. Cette égalité devant la loi, ne s'arrête pas seulement à trancher entre justiciables, mais elle s'étend à tous les domaines de la vie pour constituer un garant de la paix sociale, un pilier pour ériger un Etat souverain capable de tenir contre vents et marées.

Etre en sécurité, pouvoir travailler et évoluer sans subir l'influence d'autrui, avoir confiance en l'Etat en toutes circonstances, ont été, à travers l'histoire de l'humanité, les bases nécessaires pour permettre la pérennité des Etats et des communautés.

Aujourd'hui, ces valeurs demeurent vitales pour nos sociétés modernes où prévalent la démocratie, la liberté d'opinion, l'esprit des lois et la dignité.

Partant de cette dualité « justice - sécurité » dans les Etats de droit modernes, nous-nous attèlerons à passer en revue la justice militaire de notre pays et dans d'autres états. Il existe encore cette problématique liée à la comparution des militaires devant les tribunaux publics. La justice militaire est en général chargée en tout temps de juger

tendance dramatique est très perceptible dans les forêts tropicales, en particulier. Les experts estiment que près de 17 000 espèces animales et végétales, vivant dans ou en relation avec la forêt, s'éteignent chaque année à cause de la destruction de leur habitat naturel. À ce rythme, on estime que la moitié des espèces de la planète auront disparu avant la fin du XXI^e siècle. Cela veut dire que bon nombre auront disparu avant même que l'Homme ne connaisse leur existence, leur rôle précieux dans l'écosystème ou encore leur contribution potentielle pour le progrès de l'humanité.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) établit régulièrement une liste rouge des espèces à surveiller. Celle de 2014 fait état de 59 508 espèces surveillées, dont 19 625 sont menacées d'extinction.

L'action néfasté de l'Homme et ses conséquences

De façon directe ou indirecte, les activités humaines ont une incidence aggravante sur la réduction de la biodiversité. La surexploitation des ressources naturelles, la déforestation, l'extension des terres cultivées, l'expansion des villes ou encore l'industrialisation galopante avec leurs corollaires sont autant de facteurs favorisant l'extinction des espèces. La course aux gisements de pétrole, en mer du Nord par exemple, la surexploitation des ressources halieutiques, le commerce intensif, avec la pollution induite, constituent des véritables fléaux pour l'environnement. Avec l'apparition de la pêche industrielle au XX^e siècle, de nombreuses espèces de poissons sont en voie d'extinction ou ont disparu des mers et des océans. C'est le cas de la morue qui va bientôt disparaître si les mesures idoines ne sont pas prises.

La déforestation détruit l'habitat naturel des espèces mais elle a également des répercussions sur la nature des sols et sur le climat. En effet, les arbres et les forêts jouent un rôle très important dans le cycle de l'eau et dans la stabilité des sols.

D'une part, en réduisant le ruissellement de l'eau sur les sols, les arbres permettent à celle-ci de s'infiltrer dans la terre ; ils maintiennent donc le sol humide. Sans les arbres, l'eau court sur le sol sans être retenue. Dans les régions tropicales, pendant la saison des pluies, trop d'eau arrive soudainement aux fleuves, qui entrent en crue. La déforestation favorise donc les inondations.

D'autre part, les racines des arbres retiennent la terre, ce qui ralentit l'érosion. Sans les arbres, les sols ne sont plus maintenus et ne résistent plus à l'érosion ; la terre est emportée et les roches sont mises à nu. Sur les terrains en pente, il peut se produire des éboulements et des glissements de terrain. La vapeur d'eau que rejettent les forêts contribue à augmenter l'humidité de l'air et favorise les pluies. La déforestation peut donc provoquer des sécheresses.

Enfin, le déboisement, le surpâturage et la surexploitation des terres favorisent le phénomène de désertification, qui gagne environ 10 millions d'hectares par an sur tous les continents. Ainsi, dans les années 1960 au Sahel, le surpâturage conjugué à une période de grande sécheresse ont entraîné une diminution des productions agricoles provo-

quant du coup une famine sans précédent.

Peut-on sauver la biodiversité ?

En 1992, le sommet mondial de Rio de Janeiro, au Brésil, dénommé premier Sommet de la Terre, marque une prise de conscience internationale face à la gravité de la dégradation des environnements sur notre planète. Le patrimoine biologique de la Terre légué par la nature est une nécessité impérieuse à la survie de l'espèce humaine. Il devenait donc un devoir moral pour l'Homme, non exempt de tout reproche, de la préserver et de ne pas en priver les générations futures. La sauvegarde de la biodiversité s'imposait ainsi comme l'un des enjeux majeurs du XXI^e siècle.

A travers la Convention sur la diversité biologique adoptée au sommet de Rio, les pays participants, les grandes organisations internationales et les acteurs du secteur ont tenté d'apporter des solutions adaptées pour protéger la biodiversité à l'échelle mondiale. Mais, force est de constater que depuis lors, et malgré les réunions similaires qui s'y sont succédées, cette volonté affichée ne s'est malheureusement pas traduite en faits concrets.



N° 44 mai - juin 2014

Sauvegarder notre biodiversité

Une exigence de survie pour l'humanité

La nature regorge d'une infinité de formes de vie. Les différentes espèces végétales et animales appartiennent à des chaînes alimentaires interdépendantes. La dégradation de cette diversité biologique, qui s'est nettement prononcée avec l'ère de l'industrialisation, met en péril l'équilibre naturel des écosystèmes. Œuvrer à la sauvegarde de la biodiversité n'est donc pas qu'une exigence morale pour l'Homme, il y va de sa survie sur Terre ...

La nature regorge d'une infinité de formes de vie. Les différentes espèces végétales et animales appartiennent à des chaînes alimentaires interdépendantes. La dégradation de cette diversité biologique, qui s'est nettement prononcée avec l'ère de l'industrialisation, met en péril l'équilibre naturel des écosystèmes. Œuvrer à la sauvegarde de la biodiversité n'est donc pas qu'une exigence morale pour l'Homme, il y va de sa survie sur Terre ...

Diba DIALLO, consultant en environnement

Un patrimoine riche et méconnu...

Les écosystèmes sont riches d'innombrables ressources biologiques. Chaque année, des dizaines, voire des centaines de découvertes de nouvelles espèces vivantes ont lieu. Une étude récente, parue dans la revue scientifique américaine PLoS Biology, indique que moins de 15% des espèces vivantes sont connus à l'heure actuelle. Les estimations les plus récentes évaluent leur total à environ 9 millions, dont 6,5 millions sur la terre ferme et 2,2 millions en milieu aquatique. Or, jusqu'à présent, seul quelque un million deux cent trente milles espèces animales et végétales ont pu être découvertes, décrites et cataloguées. Les êtres vivants sont inégalement repartis sur la surface du globe en fonction de leurs tolérances écologiques. Pour une même surface donnée, il existe une plus grande diversité biologique dans les régions chaudes. Les forêts tropicales, par exemple, concentrent 50% des espèces vivantes de la planète. Par ailleurs, certaines espèces sont endémiques des écosystèmes fermés telles que les grandes îles, ce qui leur confère leur caractère "exotique". Par exemple, les lémuriers ne vivent qu'à Madagascar.

Un gage de la vie sur Terre

Sans les forêts la vie telle que nous la connaissons ne serait pas possible sur Terre. Par le mécanisme de la photosynthèse, les plantes absorbent le gaz carbonique de l'air, source de pollution, et le transforment en oxygène de l'air, que l'on respire, et en carbone, qui entre dans la composition de la structure de tous les organismes vivants. Plus que sa subsistance, la biodiversité permet à l'Homme d'améliorer son bien-être de manière très significative. Dans le domaine de la santé, il existe une multitude de plantes médicinales spécifiques et rares qui présentent un intérêt majeur en médecine. Par exemple, la pervenche est une plante cultivée à Madagascar qui contient des substances entrant dans la composition d'un traitement contre certains cancers. De plus, les pharmacopées traditionnelles dans plusieurs contrées du monde, restent encore à découvrir et à développer par la science moderne.

Une dégradation graduelle inquiétante

Les différentes espèces consti-

tuent autant de maillons des chaînes alimentaires. La disparition d'une seule espèce met en péril l'équilibre du système. Or, on assiste aujourd'hui à la diminution de l'extinction d'un nombre croissant d'espèces à travers le monde.

Nombre d'espèces recensées	
Plantes	250 000
Plantes à fleurs	235 000
Conifères	250
Mousses	12 000
Fougères	10 000
Algues	4 000
Champignons	100 000
Champignons à chapeau	23 000
Moisissures	100 000
Autres	100 000
Lichens	10 000
Animaux	1 300 000
Eponges	10 000
Hydres, Coraux, Méduses	10 000
Vers	10 000
Insectes	1 000 000
Araignées, Acariens, Scorpions,	100 000
Faucheux	10 000
Crustacés	10 000
Mollusques	10 000
Oursins, Etoiles de mer,	10 000
Holothuries	10 000
Poissons	10 000
Amphibiens	10 000
Reptiles	10 000

de l'inquiétude au nouveau locataire lui dit "Ould M'Seikeu, les moustiques pullulent ici". Ce à quoi Ould M'Seikeu répliqua avec désinvolture: "Dis-le à celui qui envisage de rester ici pour l'hivernage!". En effet, Mohamed s'évada quelques jours plus tard.

Cette anecdote prouve aussi que Ould M'Seikeu gardait un très bon moral: il ne se laissait pas abattre par les situations inconfortables et désespérées dans lesquelles il eut à se trouver. Pour lui, aucune situation n'était insoluble ou désespérée. Et c'est par les actes qu'il eut à traduire cette conviction.

Les archives coloniales nous renseignent exclusivement sur les cas où Ould M'Seikeu s'en prend à des éléments des forces de répression. Ce sont quelques uns de ses faits que nous allons évoquer dans ce qui suit.

FAITS D'ARMES DE OULD M'SEIKEU

Pour mettre fin à ce qu'elle a appelé "l'activité criminelle du bandit Ould M'Seikeu" l'autorité coloniale lança ses contingents de gardes contre lui. Ignorant les méthodes de recherche et de poursuite des forces coloniales au départ, Ould M'Seikeu fut arrêté et emprisonné à plusieurs reprises, parvenant toujours à échapper à ses geôliers. Désormais la guerre était déclarée entre lui et les collaborateurs de l'autorité coloniale qu'étaient les gardes-cercle, les goumiers et autres supplétifs.

Loin de fuir les zones d'affrontement, de rester passif ou de se contenter d'échapper aux recherches en menant une vie clandestine, Mohamed Ould M'Seikeu contre-attaquait pour se venger de mauvais traitements subis et dissuader les éventuels candidats à l'"héroïsme" contre sa personne.

Voici brièvement évoquées quelques incidents qui l'ont opposé à la troupe coloniale:

* Le 25 janvier 1950 Ould M'Seikeu surprénait une équipe des P.T.T qui réparait la ligne téléphonique Aleg-Moudjéria, à une centaine de km au nord-est d'Aleg. Il la dépouille avant de disparaître¹³.

* Le 10 avril 1950, le brigadier des gardes-cercle maure Ahmed Ould Habib, en service à M'Bout, fut blessé sous une tente par Ould M'Seikeu. Ce garde a été transporté à l'Hôpital de Saint-Louis pour y être soigné. Cette attaque est sans doute motivée par le fait que Ahmed Ould Habib aurait réussi à enlever à Ould M'Seikeu (ou à son berger?) 510 moutons, 2 pièces de percale et 500 francs¹⁴.

* Le 26 avril 1950, dans la région de Mâl, une patrouille composée des gardes-cercle Hamady Ciré et Bocar Amadou et d'un guide Moïmy, recherche Mohamed

Ould M'Seikeu. Elle voit un chamelier en qui elle reconnaît le recherché. Les deux gardes se camouflent et envoient Moïmy, à sa rencontre. Arrivé à 40 m environ de Ould M'Seikeu, Hamady Ciré ouvre le feu. Ould M'Seikeu, qui était à pied, se cache derrière un épineux et riposte avec un fusil de chasse, blessant Hamady Ciré, avant de faire mine de décrocher. Sur la demande de Hamady Ciré, Bocar Amadou s'occupe à panser les blessures de son collègue puis s'en va chercher de l'eau dans des puits proches. Pendant ce temps Ould M'Seikeu, qui avait pris à revers ses poursuivants en contournant une dune, ne trouve sur les lieux que Hamady Ciré qu'il achève à coup de mousqueton. Il tire ensuite sur Bocar Amadou qui revenait avec de l'eau. Ce dernier riposte mais son arme s'enraye à la 5^{ème} ou la 6^{ème} cartouche. Il choisit de décrocher et fuir vers les campements voisins. Mohamed Ould M'Seikeu repart de son côté après avoir récupéré le mousqueton de Hamady Ciré et quelques cartouches qu'il avait encore (5 à 6)¹⁵.

* Le 4 mai 1950 à El Azlât, campement situé entre Boghé et Aleg, Ould M'Seikeu surprend et tue le garde-cercle Galanka Gaye. Par cet acte Ould M'Seikeu tirerait vengeance de ce garde qui l'aurait maltraité en prison et qui était lancé à sa recherche.¹⁶

* Le 13 mai 1950 à Moït, Ould M'Seikeu tuait à bout portant le garde Saïd Ould Sereyna, endormi à 4 heures du matin sous une tente. Ce dernier le poursuivait depuis l'affaire du 4 mai résumée ci-dessus. Pour protéger sa fuite, Mohamed Ould M'Seikeu aurait tué 2 chameaux et enlevé un troisième.¹⁷

Les affrontements entre Mohamed Ould M'Seikeu et les forces coloniales sont légion et leur récit par la tradition diffère d'une région à une autre, d'une personne à une autre.

Ceux qui sont cités dans les archives coloniales le sont avec un parti pris évident. On comprend la nécessité pour l'administration de contrecarrer l'éclat des victoires du « brigand » par une propagande où les détails sont bien choisis.

A titre d'exemple la nuit où devait mourir Galanka Gaye, le rapport du lieutenant Houmaire reste très sommaire sur les circonstances exactes. La tradition nous apprend d'ailleurs que Ould M'Seikeu était toujours très près des patrouilles qui le recherchaient, surveillant leurs mouvements et s'informant sur leurs intentions. Ce soir-là à El Azlât, Mohamed aurait, selon des témoignages dignes de foi, préparé ou servi le thé et à manger à ses poursuivants.

C'est dans ce contexte qu'intervient l'épisode M.B., brigadier des gardes-

cercle à B., lancé à la recherche de Ould M'Seikeu, épisode qui se situerait vers 1949 et qu'on pourrait résumer ainsi qu'il suit:

Avant de sortir en brousse M.B. aurait sillonné avec ostentation les principales rues du village, tenant par la bride son azouzâl¹⁸, et disant à qui veut l'entendre qu'il s'apprêtait à se lancer à la poursuite du "bandit" Ould M'Seikeu. Malheureusement pour lui tous ses mouvements auraient été surveillés par ce dernier.

Peu avant l'heure de la prière du 'Asr (vers 5h de l'après midi) M.B. quitte enfin le village, et à dos de son chameau se lance dans un galop moyen. Parvenu à quelques kilomètres du village M.B. s'arrête, fait baraquier sa monture pour accomplir la prière du 'Asr. C'est ce moment que choisit Ould M'Seikeu, pour le surprendre, et sous la menace de son arme, lui intime l'ordre de se lever, de se déshabiller. «Tu cherches Ould M'Seikeu? Eh bien, il est là devant toi!» lui aurait-il dit.

M.B. était, selon les dires, sidéré, terrorisé et ne pouvait prononcer un mot, persuadé que Ould M'Seikeu allait le tuer. Mohamed Ould M'Seikeu se contenta de le déshabiller, de le dépouiller de ses armes, de son chameau et ses bagages. Il le mit en garde contre de futures éventuelles poursuites le concernant et conclut: «Maintenant, je te laisse la vie sauve. Marche tout droit vers le village sans te retourner. Au moindre écart je ferais parler la poudre en toi !», lui aurait-il dit.

M.B. ne se fit pas prier et se mit à marcher d'un bon pas. Ould M'Seikeu le suivit pendant quelque temps puis s'en alla récupérer sa monture cachée non loin, avant de s'éloigner, emmenant celle de sa victime, ses armes et ses bagages.

M.B. parvint à la grande dune qui surplombe le village à la nuit tombante et, s'étant persuadé que Ould M'Seikeu s'était éloigné, il se cacha dans les hautes herbes pour ne pas être vu par les bergers qui ramenaient les bêtes des pâturages. Il attendit là plusieurs heures que toute animation ait cessé pour se faufiler chez lui en rasant les haies épineuses qui, à cette époque, entouraient encore les concessions.

Renvois:

12 Régions naturelles. Aftout : terme appartenant à la terminologie géographique maure ; littéralement vaste surface argileuse qui sert de bassin hydrographique. L'Aftout occupe l'Est du Brakna et l'Ouest de l'Assaba.

13 Lieutenant Houmaire, commandant la section des gardes-cercle de Rosso. Dossier n° E43. Archives RIM.

14 Lieutenant Houmaire et Ahmed Ould Habib, Mle 97

15 Lieutenant Houmaire

16 Op. cit.

17 Idem

18 chameau hongre

Mohamed Ould M'seïckeu

Bandit ou résistant, légende et réalité

épisode

2

Un épisode récent de l'histoire
de la Mauritanie coloniale

«Dites à Sâm et Abdaat,
Ceux-là mêmes qui m'ont surpris et tué,
Que le monde ci-bas passera,
Rendez-vous est pris au jour du Jugement dernier.»

(Vers posthumes attribués par la tradition à Mohamed Ould M'Seïckeu. Traduction approximative.)



par Abdellahi Fall, professeur

DE L'ANONYMAT À LA REBELLION OUVERTE

Durant les années 40 du siècle dernier, Mohamed Ould M'Seïckeu était éleveur de petits ruminants et transhumait entre Boutilimit, Moudjéria, Aleg, Mâl, M'Bout, Kaédi et Boghé, poussant des pointes dans l'Aftoût, la R'gueïba (As-sâba) et l'Agâne (nord-est du Brakna et est du Trarza)¹²

La tradition reste très imprécise et divergente sur les raisons qui ont poussé Ould M'Seïckeu à devenir un rebelle à l'autorité coloniale.

Une première version prétend que son grand-frère Abdallahi, caravanier de son état, fut tué par des coupeurs de route de la vallée.

Une deuxième affirme qu'au cours d'un déplacement de transhumance dans le Barkna, Ould M'Seïckeu abreuva ses animaux, lorsqu'une rixe éclata autour du puits entre lui et des éleveurs de la vallée. Vaincu par le nombre, il fut maîtrisé, battu et dut subir des tortures au moyen d'épines sous les ongles. Ould M'Seïckeu en aurait conçu une haine profonde pour les éleveurs de la vallée.

Une troisième version, plus liée à la morale et à l'idéologie religieuse, dit que la tante d'Ould M'Seïckeu, excédée par son inconscience et sa tendance au gaspillage et qui lui auraient coûté plusieurs troupeaux, implora Allah pour qu'il maudisse le responsable de ses déboires.

Il existe plusieurs autres versions, toutes aussi difficiles à vérifier. Par exemple, celle-ci rapporte que Ould M'Seïckeu tout jeune, était entré au service d'une famille d'éleveurs de la vallée comme berger. En guise de rémunération, il devait recevoir annuellement une ou plusieurs bêtes.

Quand Mohamed décida de rentrer chez lui, il réclama son salaire, ce qui correspondait à une part du troupeau. Bien décidée à conserver ses animaux, cette famille décida de punir Mohamed, devenu trop insistant. Ce dernier aurait été roué de coups et laissé pour mort. C'est cette mésaventure qui expliquerait la vendetta anti-peuls que l'on attribue, à tort ou à raison, à Mohamed Ould M'Seïckeu.

Toujours est-il que les attaques que Ould M'Seïckeu va mener contre les habitants de la vallée, suggèrent à tout le moins l'existence d'un contentieux entre lui et cette ethnie, contentieux que Mohamed décida de régler à sa façon, en usant de procédés qui lui ont valu, de la part de l'autorité coloniale, le surnom de «bandit Ould M'Seïckeu».

Pour accomplir sa vengeance, Mohamed se serait mis à l'école des armes à feu. Quand il se sentit suffisamment initié, il se serait mis en campagne dans les régions de Boghé et de Kaédi, là où il était sûr de rencontrer ses ennemis.

La tradition orale maure et les archives coloniales signalent nombre de ses agissements. Elles semblent s'accorder sur un point: Ould M'Seïckeu ne tuait que pour sauver sa propre vie, pour se venger de tortures subies (lors de ses détentions) ou quand, après avoir mis en garde ses ennemis, ceux-ci auraient ignoré ses avertissements et persisté dans leurs tentatives de l'arrêter ou de le supprimer (c'est le cas notamment des gardes et autres représentants de l'appareil répressif colonial).

Ainsi, quand Mohamed prenait pour cible des éleveurs de la vallée isolés, selon cette tradition, il se limitait gé-

néralement à tuer quelques animaux obligeant les femmes à déverser par le lait, le beurre, s'emparant de quel bijoux précieux, de numéraire avait disparaitre. Ce n'est d'ailleurs qu'après avoir mené plusieurs actions de ce genre qu'il aurait attiré l'attention de l'autorité, qui le déclara hors-la-loi, et en des gardes à sa recherche.

Mohamed Ould M'Seïckeu va connaître un cycle d'incarcération et d'évasions. Il fut ainsi le locataire très volage des prisons de Boutilimit, d'Aleg, de Boghé, et de Kaédi. M'Seïckeu parvenait toujours à échapper et menait une vie clandestine qui lui a permis de développer les qualités guerrières nous avons évoquées plus haut, qui le reconnurent par ses ennemis et qui furent mentionnées dans la fiche signalétique précitée.

Des témoignages concordants de personnes encore vivantes aujourd'hui retiennent la corpulence moyenne et l'agilité physique ainsi que la fermeté de Mohamed Ould M'Seïckeu. Ces qualités, ajoutées à la grande réputation de Ould M'Seïckeu de résister à la prison coloniale, ont fait de ses actions spectaculaires menées contre les anciens geôliers ou pour déjouer les recherches menées contre lui, sont certains des fondements de la légende qui a entouré le personnage. Une légende est devenue si célèbre qu'elle tend à devenir une maxime pour Ould M'Seïckeu venait d'être arrêté et carcéral à la prison de Boghé. Un éleveur, apparemment soucieux d'i-



السياحة - خدمات - تأمين



C'est l'excellence
du service

سفر - سياحة - خدمات - تأمين
Voyage - Tourisme - Assurance - Services



MTS

Mohamed Salem Travel Et Services

الحجز على موقعنا على مدار الساعة
Réservation en ligne 24 / 24 sur notre site
www.mts.mt/mts@mts.mt
هاتف : (222) 45244524 - 20000775



Pour plus d'informations, contactez le service clientèle au 122.

Appels

parrain de la 30^{ème} promotion d'officiers d'active



Le capitaine Mohamed O Loudaa est né le 31/12/1957 à Atar. Incorporé dans l'Armée Nationale le 01/10/1982, il a suivi sa formation d'Élève Officier à l'Ecole Militaire Interarmes d'Atar à l'issue de deux ans de formation il a été promu au grade de Sous-lieutenant.

Grades successifs :

- Sous-lieutenant le 01/8/1986
- Lieutenant le 01/10/1988
- Capitaine le 01/10/1999

Décorations ;

Médaille d'Honneur de 3^{ème} classe en 1996

Diplômes militaires ;

- Brevet Chef de Section
- Application
- Cours de Perfectionnement des officiers Subalternes
- Brevet de parachutiste
- Permis Militaire VL

Diplômes Civils :

Baccalauréat série littéraire bilingue



Tout au long de sa carrière militaire le défunt a servi avec abnégation et sérieux et a été l'objet de plusieurs mutations dont la dernière était le Bataillon de la Sécurité Présidentielle ou il a servi jusqu'à son décès en service commandée.



LE DU PARRAIN DE LA 30^{ème} PROMOTION

Dans un discours prononcé à cette occasion, le Général de Division Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat Major Général des Armées, a salué la nouvelle approche pédagogique de l'Ecole visant à prolonger la période de formation pour intégrer l'enseignement universitaire dans le cadre d'une réforme globale de notre outil de défense adoptée ces dernières années.

En outre, le CEMGA a souligné que l'Armée Nationale a subi des transformations fondamentales, notamment sur les plans structurels et de

nus par une amélioration qualitative des Ecoles et des Centres d'entraînement pour rehausser le niveau du cadre humain, développer ses capacités, combler le déficit en spécialités et réaliser l'autosuffisance en matière de formation technique et supérieure.

C'est dans ce cadre qu'ont été créés l'Ecole de l'Aviation, l'Ecole Maritime, l'Ecole Supérieure Polytechnique, l'Ecole des Auxiliaires de Santé, le Lycée Militaire et que le projet de création d'une Ecole d'Application Interarmes est en voie pour combler notre déficit en offi-



la formation. Cette évolution s'est concrétisée à travers l'adoption d'une nouvelle structure et la réorganisation des formations dans le but de les rendre aptes à faire face aux nouvelles menaces.

Le CEMGA a rappelé qu'un grand effort a été consenti dans le domaine des infrastructures opérationnelles et de service (casernes, postes de commandement, magasins, dépôts, installations sanitaires et de divertissement), parallèlement à l'acquisition d'équipements et de matériels modernes destinés aux différentes armées (Terre, Air, Mer). Ceci, a-t-il dit, en plus de la mise en place d'unités spéciales dont l'efficacité dans la lutte contre les nouvelles menaces asymétriques n'est plus à démontrer.

Ces efforts, a-t-il dit ont été sout-

ciers spécialistes et réduire notre dépendance de l'étranger.

Tous ces efforts ont été accompagnés d'une amélioration des conditions de vie et de travail des militaires pour leur permettre d'accéder à des services sociaux et sanitaires décentes.

Notre cérémonie aujourd'hui, a-t-il ajouté, vient couronner une étape importante de ce programme à travers la mise à disposition de nos Forces Armées d'une nouvelle génération d'officiers formés dans l'une de nos plus anciennes et importantes écoles militaires.

Enfin, le CEMGA a félicité l'encadrement de l'EMIA pour les efforts consentis afin de former cette promotion en lui inculquant les connaissances théoriques et pratiques nécessaires.

S'adressant aux officiers sortants,



il a indiqué : « Quant à vous officiers sortants, vous avez reçu ces 3 années des savoir-faire expertises qui vous permettent de travailler avec toute aptitude dans toutes les unités et en toutes circonstances. Pour cela, je vous invite à assumer les lourdes responsabilités qui vous attendent et à continuer sur le terrain tout ce que vous avez acquis comme connaissances pendant cette période à travers un programme particulier accordé à la formation de vos hommes et au matériel. Le CEMGA a également félicité la réussite aux officiers Nigériens et Maliens sortants. Les invités ont pu suivre une cérémonie militaire avant d'assister à une réception artistique organisée par l'Armée Nationale en l'honneur de ses hôtes



Les festivités ont débuté par une prise d'Armes, suivie d'une revue des troupes par le Ministre de la Défense Nationale et le Chef d'Etat-Major Général des Armées avant l'annonce du nom du parrain de la promotion (Feu Capitaine Mohamed Ould Loudaa).

La garde au drapeau de la promotion sortante a remis l'étendard de l'école à la garde au drapeau de la nouvelle promotion, conformément aux traditions de l'EMIA.

Prenant la parole à cette occasion, le Colonel Moctar Ould Bollé, Commandant de l'Ecole, a souhaité la bienvenue aux hôtes et invités, précisant que «ce nouveau programme de trois ans de formation permettra d'introduire des matières d'enseignement universitaire nécessaire à l'avenir de l'officier qui pourrait obtenir un diplôme supérieur à l'instar de ses collègues dans les universités nationales».

Cette approche, a-t-il ajouté, fera de l'Ecole une destination privilégiée des pays frères et amis, qui se traduit déjà par la présence parmi nous d'élèves-officiers du Niger et du Mali».

Et il a poursuivi : «dans le même sens, l'Ecole a été équipée cette année d'un réseau d'ordinateurs cou-



vrant les salles de cours et les bureaux des cadres pour améliorer le rendement des instructeurs et leur permettre de gagner du temps». Aussi, a-t-il souligné, «un réseau intranet a également été mis en place à l'Ecole pour faciliter les communications entre les bureaux et permettre d'échanger les informations relatives à la programmation et aux instructions liées aux activités pédagogiques».

S'adressant aux officiers sortants, Le Colonel Commandant l'EMIA a dit qu'ils sont parvenus «aujourd'hui à cueillir le fruit de 3 ans de labeur au cours desquels vous avez pu accumuler des connaissances et des

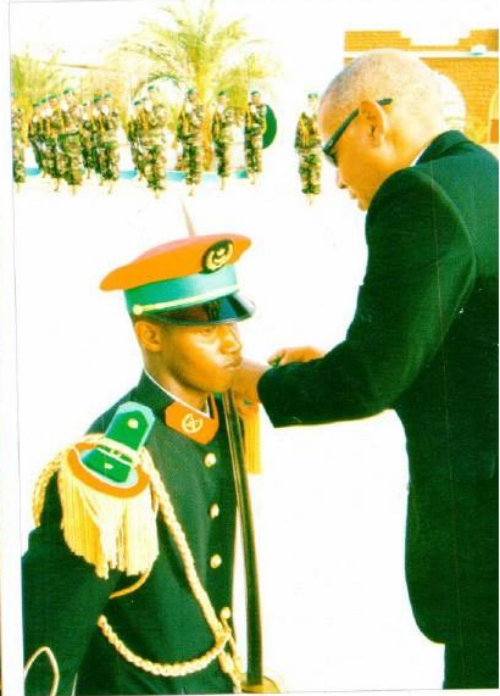
savoir-faire militaires qui vous sont indispensables en tant qu'officiers formés pour prendre en charge vos missions de chef de section au sein de nos forces armées».

Il a en outre ajouté : «Vous venez d'intégrer le corps des officiers qui est, par sa nature, un corps d'élite, ce qui fait de vous des hommes de devoir plus que des hommes de droit, des hommes d'honneur et de sacrifice pour la patrie la période de formation étant achevée, vous entamez une nouvelle période qui concrétise la mise en application effective de ce que vous avez appris au cours des années de formation; Cela, a-t-il dit, exige de votre part de faire preuve de rectitude, de rigueur et de l'abnégation au service de l'institution. Vous devrez à cet effet donner le bon exemple, notamment dans le sens du souci du personnel, du matériel et de la disponibilité de tous vos moyens».

Votre métier d'officiers commence par l'accompagnement de l'évolution militaire et l'adaptation aux nouvelles circonstances dans un monde qui exige la rapidité de la conception et de l'exécution », a-t-il mentionné.

Enfin, il a félicité tous les cadres de l'école et les professeurs collaborateurs pour les efforts continus qu'ils ont fournis pour atteindre l'objectif assigné, précisant que « cela ne saurait se réaliser sans le soutien fourni par les différents bureaux et directions de l'Etat Major Général des Armées ».





Sortie de la promotion Feu Capitaine Mohamed Ould Loudaa

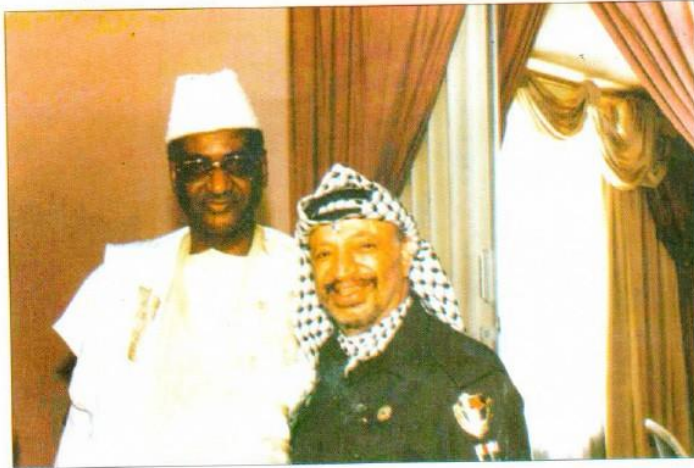
La cérémonie de sortie de la 30^{ème} promotion d'élèves-officiers d'active de l'Ecole Militaire Interarmes (EMIA) a eu lieu le 26 juin 2014 à Atar.

Cette promotion baptisée Feu « Capitaine Mohamed Ould Loudaa » est la deuxième à avoir suivi un cycle de formation de 3 ans.

Ce nouveau cycle s'inscrit dans le cadre de la préparation d'une approche pédagogique visant à transformer dans un avenir proche l'école Militaire Interarmes en une académie militaire adoptant une nouvelle méthode de formation et d'enseignement. Cette nouvelle méthode a pour but d'enrichir et de diversifier le niveau de la formation à l'Ecole à travers l'introduction de l'enseignement universitaire, conformément au système moderne LMD.

Cet enseignement doublé de la qualification professionnelle devra permettre aux nouveaux officiers de sortir de l'Ecole avec une licence dans l'une des spécialités universitaires.

Cette cérémonie s'est déroulée sous la supervision de Monsieur medou Ould Iday Ould Moha Radhy, Ministre de la Défense Nationale, accompagné du Général de Division Mohamed Ould Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-Major Général des Armées et du Colonel de l'Adrar, ainsi que des Colonels d'Etats-Majors (Terre - Air - Mer), des Chefs d'Etats-Majors de la Grade et de la Gendarmerie Nationale, de l'Inspecteur Général des Forces Armées et de Secrétaire des Chefs de Bureaux et Directeurs à l'Etat-Major Général des Armées, des Commandants de Factions implantées à Atar, de parents d'élèves, d'invités et d'habitants de la ville.



fut également pendant son exercice de cette fonction qu'il fut désigné rapporteur d'une commission civilo-militaire qui s'est rendu en République de Guinée, pour s'inspirer de l'expérience de ce pays en matière de défense.

En 1970, il fut muté à Atar comme Commandant de Compagnie; charge qu'il assumera une année durant, avant de se voir confier le commandement du 3^{ème} Bureau; fonction qu'il assumera jusqu'en 1972; date à laquelle il aura la charge de créer et de commander le 4^{ème} Bureau alors inexistant. C'est cumulativement avec cette fonction qu'il assura la charge de Chef d'Etat-major National Adjoint. A ce titre, il est désigné rapporteur du plan d'urgence relatif à la terrible sécheresse qui frappa durement notre pays au cours des années 1973-1974.

En 1974, le Président de la République, Maître Moctar Ould Daddah, le choisira pour diriger son cabinet militaire. En 1977, Il sera envoyé au Maroc comme officier de liaison auprès des Forces Armées Royales. Il y obtint son Diplôme d'Etat Major en Juin de la même année, avant d'être rapatrié le 10 Juillet 1978.

Membre du Comité Militaire de Redressement National, puis du Comité Militaire de Salut National dont il assura fréquemment la fonction de président intérimaire, Il occupa la

présidence des Commissions de Sécurité et de Défense ainsi que celles des Développement Economique et Affaires Financières du CMSN.

De 1978 à 1980 et parvenu au grade de lieutenant-colonel (1979), il occupa les fonctions de Ministre de l'Intérieur, de la Jeunesse, des Sports, de l'Artisanat et du tourisme, et assura l'intérim du Ministre de la Culture, de l'Information, des postes et Télécommunications.

Il occupa, également, de 1980 à 1982 de hautes fonctions administratives comme gouverneur (Wali) du Guidimagma, du Hodh El Gharbi et de l'Assaba avant d'être désigné en 1982, ambassadeur au Gabon, au

Cameroun et à Sao-tomé et Principe. Durant ses années d'exercice de diplomate, il fut promu Colonel en 1984 et fit la connaissance du leader de (l'O L P), Yasser Arafat et rencontra Nelson Mandela lors de sa visite au Gabon. Il restera au poste d'ambassadeur quatorze années durant; jusqu'en Octobre 1996, date à laquelle il fut appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

Au long de sa carrière il avait obtenu les décorations suivantes:

- Citation à l'Ordre de la Région Militaire (Nationale)
- Médaille d'Honneur de 1ère Classe (Nationale)
- Commandeur du Mérite National (National)
- Commandeur du Mérite National Rwanda-Burundi (Etrangère)
- Commandeur de l'Ordre de l'Etoile Equatoriale du Gabon (Etrangère)
- Commandeur de l'Ordre National du Cameroun (Etrangère)

A travers ces lignes et en cette douloureuse circonstance, l'Etat-major Général des Armées, adresse à la famille éplorée du défunt et en particulier au Médecin-Commandant Habibatou El Hadj Thiam, ses condoléances les plus attristées. Qu'Allah le Tout Puissant l'accueille en son saint paradis et que la terre lui soit légère.

INNA LILLAHI WO INNA
ILEYHI RAAJIOUNE



COLONEL (er) THIAM EL HADJ SAMBA

Le Colonel (er) Thiam El Hadj Samba; ancien membre du CMSN, ancien ministre et ancien ambassadeur de Mauritanie à Libreville nous a quittés le 28 Avril 2014. Moins de deux mois auparavant, il avait reçu avec tous les égards, la rédaction de notre revue, à laquelle il a confié sa biographie et ses témoignages qui, pour des raisons de calendrier et de charge, n'ont pu être publiés de son vivant.



Né en 1938 à Maghama (Wilaya du Gorgol), le jeune Elhadj Samba Thiam consacra une partie de son enfance à l'étude du coran ; nécessité qui le mena à Diowol puis à Kayes au Mali où étaient implantées les écoles Al Falah dont le promoteur n'était autre que l'érudit El Hadj Mahmoud Bâ, qu'il suivra dans certains de ses déplacements vers la fin des années 1940. Cette quête du savoir le plaça à quelques encablures d'être envoyé en Egypte, à l'instar de nombreux jeunes originaires de la vallée du fleuve Sénégal et disciples du grand marabout. Mais le destin décida autrement car, sous la tutelle de son grand frère infirmier qui servait à Kiffa, la même soif de connaissance le conduisit à fréquenter l'école française. Cependant, c'est contrairement aux attentes et à la volonté parentales, fasciné par l'uniforme et passionné par le métier des armes que, devenu adolescent, il rejoint l'école des enfants de troupes de Kati, qu'il intégra en 1954. Il en sortira major en 1957 et ce avant de signer une année auparavant (en 1956), un acte d'engagement dans l'Armée française. A sa sortie, il fut muté à Dakar Bangou, non loin de Saint-Louis du Sénégal. C'est durant son séjour dans ce centre qu'il décrochera successivement son Certificat Interarmes (CIA) dont il fut major et son brevet d'Aptitude N°1 (BA1). Il y a lieu de rappeler que ces deux diplômes lui permettaient d'accéder respectivement aux grades de sergent-chef et d'adjudant ; un exploit pour les

sujets français issus des milieux indigènes.

Emerveillé par ses qualités intellectuelles, l'un de ses instructeurs français, le lieutenant Jean-Marie Marose le conseilla et l'encouragea à postuler pour le concours d'admission à l'Ecole Militaire Interarmes de Saint-Cyr (Coëtquidan). Il sera admis sans la moindre difficulté et suivra de 1961 à 1962, le cours au sein du 2^{ème} BAT (destiné aux jeunes issus des colonies).

Il ne tardera pas à gagner l'estime de l'encadrement de l'école et en particulier celle de son commandant, en la personne du Général Gauthier, qui n'était autre que le gendre de l'illustre Général Charles de Gaulle. Parmi ses camarades de promotion, on retiendra le Commandant Marien N'Gouabi qui fut président du Congo-Brazzaville.

A sa sortie en Juillet 1962 avec le grade de Sous-lieutenant il rejoindra l'armée nationale et fut muté à Akjoujt comme commandant adjoint de compagnie d'infanterie. Il occupera cette fonction jusqu'à sa mutation à Néma à la tête d'un groupement composé d'unités méharistes et d'infanterie dont les unités étaient déployées aussi bien à Néma, qu'à Bassiknou et Aioune. En 1964, après avoir été promu au grade de lieutenant, il fut muté à l'Etat-major National en qualité de Commandant de la Compagnie du Quartier Général (CQG), fonction qu'il occupa jusqu'en 1966 avant d'être envoyé en France pour un stage d'application d'infanterie

couplé avec un autre, par l'(OTAN). Il accomplira ces en compagnie du Lt Ahme O Sidi. Il se souvient également d'avoir partagé le séjour avec le S/Lt de réserve Mohdina O Sidiya, alors en stage.

A son retour au pays en 1968 affecté au Centre d'Instruction de l'Armée Nationale (CIAN) en tant que Directeur de l'Instruction, il fut promu au grade de Capitaine et accéda à ce poste en 1969 qu'il obtint son brevet de capitaine et accéda à ce



De la Dirgènie
**ADJUDANT CHEF
MOHAMED OULD VARAJOU**



Né en 1966 à Nouakchott, où il a suivi des études primaires et secondaires, l'Adjudant-chef Mohamed Ould Varajou a été recruté le 01/10 /1990 avant de suivre une formation d'élève sous-officier d'active à l'EMIA d'Atar.

Il a été nommé successivement au grade de Sergent en janvier 1991, au grade de Sergent-chef en 1994, au grade d'Adjudant 2005 et au grade d'Adjudant- chef en janvier 2013.

Marié et père de 04 enfants, le défunt s'était singularisé durant toute sa carrière par un comportement exemplaire, doublé d'ardeur au travail, de discipline et de sérieux ; ce qui faisait de lui un modèle pour les autres. Rappelé à Allah ce 13 avril 2014, nous implorons le TOUT PUISSANT CREATEUR de l'accueillir en son sein Paradis INA IILLAAHI WA INA ILEIHI RAJIOUNA.

De l'Etat major de la Marine
**MAITRE MOHAMED YOUSOUF
OULD M'REIZIGUE**

L'intéressé est né le 31/12/1972 à Tidjikja où il a effectué ses études primaires et secondaires avant de s'engager dans l'armée Nationale le 01/02/1991 il a été promu au grade de second maitre le 01/10/2010 et au grade de maitre le 01/10/2012.

Durant toute sa carrière, il s'est distingué par sa discipline, son ardeur au travail, son honnêteté et sa loyauté ce qui lui a valu l'estime de ses chefs et le respect de ses subordonnés.

le 19/06/2014 il décède suite à une Maladie subite laissant derrière lui une veuve et 04 enfants qu'ALLAH le tout puissant de l'accueillir dans son paradis we Innalillahi We inna lillahi rajiou.



De la Direction de l'Artillerie:

adjutant,

MOHAMED ALY OULD ELEYATT



Né en 1965 à Nouakchott, l'Adjudant Mohamed Aly Ould Eleyatt y a suivi ses études primaires et secondaires. Le 01 Octobre 1989, il rejoint l'armée nationale avant de suivre une formation d'élève sous-officier à l'EMIA d'Atar. Promu à l'issue de sa formation le 01/08/1990 au grade de Sergent, il rejoint la 302^e Batterie d'Artillerie de Campagne de la 7^e RM puis la Direction de l'Artillerie où il sert jusqu'à présent. Il a été promu en Décembre 2005 au grade de Sergent-chef et en Janvier 2007 au grade d'Adjudant.

Durant toute sa carrière, il s'est distingué par son ardeur au travail, son honnêteté, sa loyauté et sa discipline ; ce qui lui a valu l'estime de ses chefs et le respect de ses subordonnés.

Du CIAN

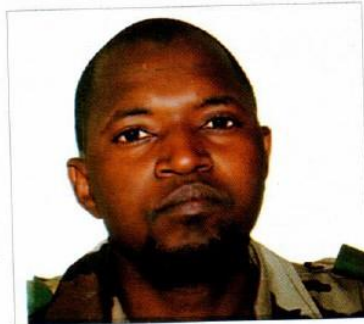
adjutant,

CHEIKH OULD SIDI MOHAMED

Né en 1979 à Bassiknou, où il a suivi des études primaires et secondaires, avant d'intégrer les rangs des forces armées le 01/08/2000 pour suivre une formation d'élève sous-officier d'active à l'Ecole Nationale des Sous-officiers d'Active (EN-SOA) de Néma.

Servant au CIAN d'Akjoujt, l'Adjudant Cheikh Ould Sidi Mohamed a été nommé au grade de Sergent-chef le 1^{er} Juin 2001 et au grade d'Adjudant le 1^{er} Juillet 2013.

Durant sa carrière, ce sous-officier supérieur s'est distingué très tôt par son dynamisme, sa rigueur, son honnêteté, sa loyauté et son comportement exemplaire.



Visite de l'Attaché Militaire Egyptien

Le Général de Brigade Wael Mohamed El Betrik, Attaché Militaire Egyptien accrédité en Mauritanie, avec résidence à Alger, a effectué du 26 au 28 Avril 2014, une visite de travail dans notre pays.

A cours de cette visite qui rentre dans le cadre des relations de coopération entre les deux pays, l'hôte égyptien a été reçu successivement par le Ministre de la Défense Nationale, Monsieur Ahmedou O Iday O Mohamed Radhy et le Chef d'Etat-major Général des Armées Adjoint, le Général de Brigade Hanana Ould Sidi.



Visite du Général de Brigade Stuart BIRRELL



Le Général de Brigade Stuart Birrell, accompagné du Commandant Gilles Duncan a effectué une visite de travail dans notre pays du 27 au 30/04/2014.

Au cours de cette visite qui rentre dans le cadre de la coopération militaire entre notre pays et le Royaume Uni, la délégation Britannique a rencontré, Monsieur Ahmedou Ould Iday O Mohamed Radhy Ministre de la Défense Nationale, ainsi que le Général de Brigade Hanana Ould Sidi Hanana, Chef d'Etat-major Général des Armées Adjoint.

Visite des experts de SAUMUR à L'ENEM

Dans le cadre des liens de coopération liant la Mauritanie à L'OTAN, une délégation d'experts de l'Ecole d'Etat-major de Saumur a effectué une visite à l'Ecole Nationale d'Etat-major durant la période du 27 au 29 avril 2014 pour contribuer à la conduite d'un exercice tactique dans le cadre du programme de renforcement de formation de défense DEEP.



N° 44 mai - juin 2014

Visite du CEMGA en Espagne

Le Général de Division, Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-major Général des Armées a effectué une visite au Royaume d'Espagne du 06 au 08 Mai 2014 sur invitation de son homologue espagnol, l'Amiral Fernando Garcia Sanchez.

Au cours de cette visite, qui rentre dans le cadre de la coopération militaire entre les deux pays, le CEMGA s'est rendu aux sièges de l'Etat-major Général des Armées espagnoles, et à ceux, de l'Armée de Terre, de la Marine et de la Garde Civile. Il était accompagné durant cette visite par le Colonel Brahim Vall Ould Cheibany, Chef du Troisième Bureau et du Capitaine de Vaisseau Mohamed Ould Cheikhna Ould Taleb Moustaph, Conseiller du CEMGA.



Réunion du comité de coordination opérationnelle du G5



Le comité de coordination opérationnelle du G5 a tenu sa réunion dans la période du 01 au 03 Mai 2014 à Niamey. Cette rencontre a été marquée par la participation d'officiers membres du groupe G5 (Mali, Niger, Tchad, Mali, Bourkina Faso) et des éléments de la force mixte Serval.

Prenant la parole à cette occasion, le Général de Brigade Hanane Cheikh Ould Cheikh Ahmed, Chef d'Etat-major des Armées Adjoint qui a présidé la réunion a souhaité la bienvenue aux membres des délégations, à l'occasion de la même réunion précédente qui a eu lieu à Niamey. Il a également souligné la nécessité de coordonner les actions de différents membres de la force mixte pour faire face aux menaces communes.



Akhbar El Jeich

44

mai-juin 2014

Révue éditée par l'Etat Major Général des Armées

Votre fenêtre sur l'Armée

Sortie de la 30^{ème} promotion d'Officiers d'Active

promotion Feu Capitaine Mohamed Ould Loudaa

